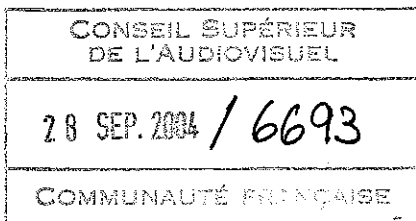


Madame Evelyne Lentzen
Présidente CSA
Rue Jean Chapelié, 35

1050 Bruxelles

Bruxelles, le 22 septembre 2004



Madame la Présidente,

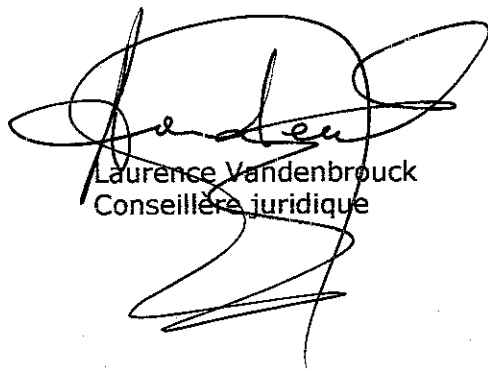
Objet : Consultation publique relative à la régulation de nouveaux formats de services de radiodiffusion qualifiés de «services de radiodiffusion non conventionnels» ou «services de médias» par opposition aux «services de radiodiffusion conventionnels» (les services de télévision et de radio)

Par la présente nous souhaitons vous confirmer notre plus vif intérêt à participer de manière active à la question de la régulation des nouveaux formats de services de radiodiffusion, comme en témoignent nos interventions au sein du groupe de travail mis sur pieds pour en débattre.

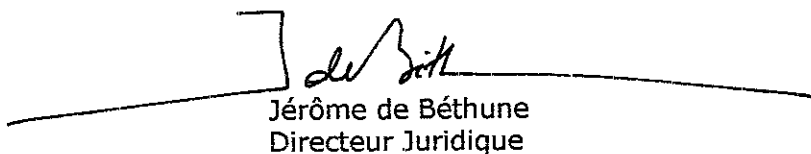
Néanmoins, afin de répondre au mieux et de manière concrète aux questions que vous avez posées aux différentes parties intéressées par cette matière, il nous faut préalablement discuter, au sein de notre société, avec toutes les instances concernées par ces nouveaux services et leur régulation.

Soyez assurée que nous reviendrons vers vous dès la fin de ces débats internes avec une contribution circonstanciée et constructive.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.



Laurence Vandembrouck
Conseillère juridique



Jérôme de Béthune
Directeur Juridique